



UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS - POMPIERS
GIRONDE

COMPTE RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS
DE LA GIRONDE

Mardi 27 mars 2018 - CESTAS

PRÉSENTS :

Administrateurs :

David BRUNNER - Sébastien CASTEL - Olivier DELAS - Thierry LAZES - Christophe LEALI - James LOCHERON - Lucien MAURIN - Véronique SOUBELET - Benoit VACQUIER

Administrateurs délégués de groupement :

Yannick BIDEAU - Cédric GIRONS - Frédéric GROUILLE - Didier LAZES - Guillaume MEDINA - Jérôme MESURE - Philippe MIGNER - Laurent PHAM

Membre de droit :

Philippe BOUFFARD, Médecin Chef - Jean-Paul DECELLIERES, DDSIS

Conseillers techniques :

Etienne CASSUTTI - François POINTEAU, animateurs de la commission des anciens

EXCUSÉS :

Administrateurs :

Frédéric PINAUD

Administrateur délégués de groupement :

Blandine FOUQUART - Sylvain LAMOTHE

Membres de droit :

Eric PITAULT, Président de l'AHJSP

Conseiller technique :

Josiane SOHY, conseillère technique

Le quorum est atteint, le Président ouvre la séance à 18H00.

Le secrétariat est assuré par Bénédicte MIMIAGUE.

Les échanges lors du dernier CA n'ayant pas permis de trouver un consensus acceptable, le président a souhaité re-convoquer le CA pour un unique ordre du jour.

I. FESTIVAL ODP 2018

Le Président expose l'objet unique de la réunion :

- Statuer sur les conditions de la convention proposée par l'association Festival ODP
- Définir l'engagement de l'UD dans l'organisation du festival

Un ensemble de documents a été transmis au préalable à l'ensemble du CA, où figurent les informations permettant de comprendre la manière dont a été monté le festival.

Le Président commence par retracer l'historique du festival et de son organisation depuis ses débuts.

Les deux premières années la manifestation était organisée conjointement par deux entités : l'UDSP33 et 3C. Depuis l'an dernier, une troisième entité a été créée : l'association Festival ODP. Le Président souligne qu'il n'a pas souhaité intégrer le bureau de l'association Festival ODP ; selon lui chaque association doit conserver son indépendance.

Le lien entre les 3 structures est clairement établi dans une convention. Aujourd'hui le festival ne peut se faire s'il n'y a pas un total accord entre les 3 parties. La décision d'adosser « Talence » au nom du festival a d'ailleurs été prise d'un commun accord.

La répartition des rôles entre chaque entité a été redéfinie cette année.

Cette 4^{ème} édition se déroule cette fois sous la responsabilité de l'association Festival ODP, en collaboration avec l'UD et 3C. Par ailleurs la régie publicitaire qui rapportait des fonds les années précédentes a été abandonnée.

Lors des trois premières éditions il était convenu de reverser 100 % des bénéfices à l'ODP. Cette année l'association Festival ODP souhaiterait qu'un pourcentage des bénéfices lui soit reversé, afin de pouvoir se constituer un fond de trésorerie.

Le Président rappelle que la garantie de don à l'ODP est également assurée par 3C (versement de 2 €/billet ou pass vendu).

Un tour de table est effectué pour connaître les avis de chacun sur la question :

Véronique SOUBELET : elle s'interroge sur l'arrêt du contrat avec la régie publicitaire qui rapportait environ 50 000 € ; elle favoriserait d'avantage le versement d'une subvention à l'association sur présentation de justificatifs. Elle souhaiterait que la convention insiste plus sur l'obligation de résultats des autres entités (recherche de partenaires) et que tout ne repose pas sur le bénéfice des buvettes. Elle est prête à participer à la rédaction de la convention à condition d'avoir les conseils d'un juriste.

Christophe LEALI : l'association Festival ODP n'existe que parce que l'UD est là. Il la définit comme une association « satellite », comme serait une « super commission » de l'UD. Il faut faciliter le travail de l'association, l'aider financièrement au coup par coup.

Pour d'autres c'est l'inverse, l'UD devient partenaire de l'association qui est autonome juridiquement.

Sébastien CASTEL : n'est pas rassuré par les statuts de l'association où ni ODP ni UD ne sont mentionnés (c'était pourtant conseillé par le cabinet juridique). Il a l'impression que « le bébé échappe à l'UD ».

Jérôme MESURE : le festival a apporté une nouvelle dynamique au réseau, avec une certaine idée du « vivre ensemble ». Il faut aider un partenaire qui se retrouverait en difficulté. La convention mérite d'être retravaillée et l'engagement pour l'édition suivante doit se faire beaucoup plus tôt dans l'année.

James LOCHERON : il aurait été judicieux de positionner un membre de l'UD au sein du bureau de l'association.

Frédéric GROUILLE : n'a pas de recul en tant que nouveau membre de l'UD ; il faut arriver à préserver l'UD tout en aidant l'association.

Laurent PAM : a revu sa position et pense qu'il faut pérenniser la manifestation si ça fonctionne ; en revanche il faut poser des garanties en modifiant la convention.

Lucien MAURIN : est favorable pour continuer mais se pose la question du reversement des bénéfiques.

Yannick BIDEAU : regrette le manque d'investissement de la Fédération Nationale, et prône pour une manifestation nationale qui serait organisée chaque année par une UD différente. Le Président indique que l'UD a dû faire ses preuves auprès du réseau et qu'aujourd'hui il y a une réelle volonté de rentrer dans le dispositif.

Benoît VACQUIER : le festival est une aventure solidaire qui touche un public large ; la programmation du dimanche soir va amener un public particulier, mais que l'on n'aurait pas forcément touché sans ce festival.

Il faut trouver le bon équilibre en versant des fonds à l'association, mais de façon ponctuelle.

Cédric GIRONS : le risque doit être partagé ; est favorable à débloquer des sommes sur justificatifs.

Philippe MIGNER : la notoriété du festival est désormais nationale ; il faut cependant réécrire certains paragraphes de la convention.

Thierry LAZES : n'était pas forcément favorable à la création de l'association ; il n'est pas contre reverser des fonds à celle-ci mais de façon ponctuelle ; en terme d'image il est important que l'UD reverse les bénéfiques à l'ODP.

Olivier DELAS : est partant pour continuer « à 500 % » ; selon lui le reversement des bénéfiques vient d'un problème de sémantique (la même question s'était posée l'année précédente) ; en revanche il redoute la perte de décision de l'UD et prône pour une majorité au sein du CA de l'association.

Guillaume MEDINA :

Il est rentré à l'UD il y a deux ans pour s'occuper du festival ODP et appuyer le Président dans ce projet. La création d'une commission n'aurait pas suffi à l'organisation du festival ; juridiquement une association devait être créée pour pouvoir recevoir les mécénats. Le but unique de l'association est d'organiser le festival. Aujourd'hui, 100 % de ses membres sont adhérents à l'UD.

Le plan de communication (coût 80 000 €) a été valorisé à hauteur de 180 000 € (montant que cela va rapporter à l'ODP, la FNSPF, l'UD... le réseau).

Il incite les membres de l'UD à assister à un concert pour se rendre compte de ce que ce festival peut apporter au public. La façon dont parle Thomas HUGUES des pupilles est la meilleure manière de toucher et sensibiliser le public. On peut également compter sur la notoriété des artistes pour relayer le message.

Les bénévoles sont aussi sensibilisés à la cause et près de 90 % d'entre eux sont maintenant adhérents à l'UD.

Concernant la convention, il faut sûrement mieux la cadrer.

Jean-Paul DECELLIERES : la convention telle qu'elle est faite ne pose pas assez de barrières. Selon le Directeur il faut travailler à postériori en décidant le versement de subventions sur justificatifs, comme ce qui se faisait jusqu'à présent. Il faut sécuriser les choses tout en laissant de la souplesse à l'association.

Le succès de la manifestation entraîne inexorablement des problèmes de seuil (manifestation qui prend de l'importance), qui demandent à se repencher chaque année sur le projet. Il faut donc être prudent pour assurer la pérennité du dispositif.

Après avoir écouté les avis de chacun, le Président prend la parole pour exprimer son sentiment :

Depuis le dernier conseil d'administration il a pris de la distance avec le projet, distance qu'il aurait peut-être dû prendre depuis le début en ne s'investissant pas autant aux côtés de l'équipe organisatrice ; « on ne grandit que par ses erreurs » ;

Il a vu le festival comme une opportunité, une façon différente, plus moderne, de faire connaître le réseau.

Il avoue également que les nuits ont été courtes pour les premières éditions : les risques encourus reposaient de moitié sur ces épaules. Aujourd'hui les responsabilités sont moindres puisque c'est l'association Festival ODP qui est signataire de la plupart des contrats.

Il rappelle également que l'ODP n'a pas d'autres manifestations de cette ampleur. Le festival nous permet de faire partie des plus gros partenaires de l'œuvre.

L'objectif de la manifestation est aussi de faire passer des messages : engagement, prévention, cette année « touche pas à mon pompier », Même si le nom du festival ne sonne pas pompier, le public est ensuite sensibilisé une fois sur place.

Le festival est également un lieu de mixité où tous les personnels du SDIS peuvent se rencontrer.

A ce jour des étapes doivent être franchies :

- Réécrire la convention afin de permettre à l'UD de garder la main (car les statuts de l'association Festival ODP ne peuvent pas être modifiés à ce jour) ;
- l'UD doit continuer à gérer les buvettes ; en fonction des bénéficiaires, l'UD pourra aider l'association Festival ODP ; une ligne budgétaire pourrait être créée
- la participation à une 5^{ème} édition devra être débattue à l'issue de l'édition actuelle

Concernant la convention, les personnes ci-dessous se portent volontaires pour participer à sa réécriture :

- Cédric GIRON
- James LOCHERON
- Lucien MAURIN
- Laurent PHAM
- (Véronique SOUBELET si assistance d'un juriste)

Fin de séance à 20H40

Le Président,



Commandant David BRUNNER

Le Secrétaire Général Adjoint,



Commandant Sébastien CASTEL